

POURQUOI UN CONTRAT D'ENTRETIEN ?

L'entretien et le contrôle des fermetures doivent être réalisés par des professionnels qualifiés.

Les révisions sont à effectuer régulièrement (2 fois par an)

Il faut :

- Graisser les plaques d'enroulement et éventuellement les coulisses
- Vérifier le réglage des fins de courses
- Vérifier le bon fonctionnement de la serrure
- Vérifier le bon fonctionnement du débrayage manuel.

(LE PRIX DU CONTRAT D'ENTRETIEN NE COMPREND PAS LE REMPLACEMENT DES PIECES DEFECTUEUSES, NI LA POSE)

UN DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES PIECES SERA EFFECTUE SUR PLACE PAR UN TECHNICIEN